

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN ACTEUR CLÉ POUR LA CRÉATION DE RICHESSES

Auteurs : **Patricia Andriot**, membre du bureau du RTES, vice-présidente en charge de l'ESS du conseil régional de Champagne-Ardenne, **Christiane Bouchart**, présidente du RTES, conseillère déléguée à l'ESS de la ville de Lille et de Lille Métropole, **Michel Dinet**, administrateur du RTES, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, avec **Anne-Laure Federici**, déléguée générale du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)

Si l'économie sociale et solidaire suscite un intérêt croissant de la part des collectivités locales et est de plus en plus sous les feux de l'actualité, avec un projet de loi présenté en Conseil des ministres en juillet dernier, force est de constater qu'elle reste relativement méconnue. Or ses valeurs et ses pratiques trouvent un écho particulier dans le contexte de crises économique, sociale, écologique, et citoyenne que nous traversons.

L'ambition de la loi française est « d'encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'ESS une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement ».

L'intérêt porté à l'ESS n'est d'ailleurs pas que national : au Portugal, au Québec, au Luxembourg, au Brésil¹, l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui l'objet de loi, avec l'enjeu de reconnaître l'économie sociale et solidaire non seulement comme un secteur économique à part entière, mais aussi comme un vecteur de transformation économique et sociale.

Si la place de l'ESS commence à être reconnue au niveau national, depuis une dizaine d'années, des politiques locales de soutien à l'économie sociale et solidaire sont menées par différents échelons de collectivités. L'ESS, par ses domaines d'activités, par ses modes d'action et ses valeurs, croisent la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités : développement économique, bien sûr, mais aussi petite enfance, transport, tourisme, culture, innovation, recherche...

La mise en place d'une politique nationale sur l'ESS, illustrée par le projet de loi, est un signe du changement d'échelle possible. Les collectivités ont un rôle décisif et une forte responsabilité dans le développement de l'ESS, et, plus largement, d'une économie plus solidaire, en lien avec les besoins des territoires et de ses habitants.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ÉCONOMIE AUTREMENT

L'ESS recouvre une réalité diverse, qui peut rendre son appréhension difficile, mais représente une part significative de l'activité économique et de l'emploi. L'étude d'impact du projet de loi sur l'ESS souligne : « l'économie sociale et solidaire réunit 10 % des salariés français. L'économie sociale et solidaire est un modèle entrepreneurial se distinguant de l'économie marchande traditionnelle en ce sens qu'elle rassemble des entreprises poursuivant trois principes :

- ✔ une forme de lucrativité limitée,
- ✔ une gestion démocratique fondée sur le principe « une personne = une voix »,
- ✔ une activité tournée vers la satisfaction des besoins de ces membres ou la réalisation de missions d'intérêt général.

Les statuts de l'économie sociale et solidaire sont multiples : associations ayant une activité économique, mutuelles, fondations, coopératives, mais aussi entrepreneuriat social, qui rassemble des entreprises commerciales à statut de SA ou de SARL, qui s'engagent à fonctionner selon les principes de l'économie sociale et solidaire. »

L'ESS s'inscrit dans une histoire ancienne, avec les 1^{ères} associations ouvrières du XIX^e siècle, les coopératives de consommateurs et d'habitants, les sociétés de secours mutuel..., mais ses modes de faire font écho aux préoccupations d'aujourd'hui : prise en compte de l'environnement, promotion des relations directes entre producteurs et consommateurs, ancrage territorial des activités, modes de gouvernance démocratiques... C'est pourquoi elle trouve un large écho auprès des jeunes générations. Basée sur l'implication de citoyens dans l'économie, l'ESS cherche à produire, consommer, épargner et décider autrement. Face à une vision cloisonnant les dimensions économiques et sociales, elle affirme l'importance d'inscrire une finalité sociale au cœur du projet économique, en s'appuyant sur un modèle économique mixant ressources publiques et privées, financières et non financières (avec notamment le bénévolat).

1. Des lois ou décrets sur l'économie sociale existent dans plusieurs parties du monde: Grèce, Espagne et Mexique (2011), Colombie et Équateur (2012), Portugal (2013), etc., ou sont en train d'être adoptées, comme en Argentine, au Brésil, en France, au Luxembourg et au Québec.

Chiffres clés de l'ESS

- 2,3 millions de salariés,
- 10,2 % de l'emploi salarié
- 223 000 établissements employeurs
- 9,2 % des entreprises
- plus de 14 millions de bénévoles dans les associations
- contribue à hauteur de 8 % environ au PIB

L'économie sociale et solidaire participe d'un modèle de développement « inclusif » qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, par exemple en réinsérant, grâce au travail, des personnes éloignées de l'emploi, en développant des services de proximité dans les territoires, etc. Comme l'ont rappelé Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, et Daniel Delaveau, vice-président de l'Association des intercommunalités de France, lors de la signature de la déclaration commune des réseaux de collectivités², l'ESS est souvent le 1^{er} employeur de petites collectivités, notamment en milieu rural, et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones rurales défavorisées. Face à la crise, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à souffrir.

« L'économie sociale et solidaire, un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires »

Tel est l'intitulé de la déclaration commune signée le 5 mars 2013 par les principaux réseaux de collectivités³ en présence de Benoît Hamon. « ...L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active »

Au travers de cette déclaration qui formalise l'engagement des réseaux et leur collaboration autour de l'économie sociale et solidaire, la place des collectivités est affirmée : « Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'État, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires ».

2. Voir encadré ci-dessous

3. L'Association des Régions de France (ARF), l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), l'Association des Maires de Grandes villes de France (AMGVF), et le RTES, rejoint par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Au-delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitants des territoires, et est un facteur important d'attractivité d'un territoire : la présence, par exemple, de services de garde petite enfance, d'associations culturelles, d'associations sportives, sont des éléments importants pour l'image d'un territoire.

Et pourtant ces structures sont encore trop souvent cantonnées dans une économie de la réparation, c'est-à-dire une économie sociale qui panse les plaies de celles de marché sans être inscrite et reconnue dans une logique de développement local. Il nous faut changer de regard. Les emplois créés par l'association d'aide à domicile ont autant de valeurs que les emplois créés par une entreprise artisanale, et pourtant ils bénéficient rarement de la même considération.

L'économie sociale et solidaire est souvent présente sur des secteurs ou des territoires où les entreprises classiques vont moins par manque de rentabilité, ou sur des secteurs nouveaux. Une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est en effet sa capacité d'innovation économique et sociale : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance... L'économie sociale et solidaire depuis de nombreuses années défriche de nouvelles filières et de nouveaux modes d'action : elle a été pionnière des filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques...), dans les modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable...).

Par les emplois qu'elle crée, par son inscription dans le développement local et son impact sur l'attractivité des territoires, mais aussi par sa capacité à mobiliser des citoyens autour de projets variés, l'ESS est ou devrait être un levier majeur pour les collectivités locales. Comment faire en sorte qu'une pluralité économique plus grande puisse s'installer réellement dans le paysage, qu'une autre façon de penser l'économie, au service des habitants et des territoires, voie le jour ? Dans cette perspective, et comme cette évolution ne se fera pas seule, le rôle des politiques publiques est d'accompagner cette évolution. L'État y prend sa part avec la loi sur l'ESS notamment. Les collectivités territoriales à tous niveaux, régions, départements, villes et EPCI accompagnent aussi ce mouvement.

DES COLLECTIVITÉS AUX AVANT-POSTES

Depuis une dizaine d'années, des politiques territoriales de soutien à l'économie sociale et solidaire se sont développées. Au sein de quelques villes dès 2001, puis des régions en 2004 et encore plus en 2008, plus récemment dans les intercommunalités et les départements, des élus sont en charge de l'économie sociale et solidaire, s'appuyant sur des services, en général rattachés au développement économique. Ces politiques affirment le soutien à l'ESS comme secteur économique à part entière et comme vecteur d'innovation économique en misant sur l'ancrage territorial et sur le décloisonnement et la transversalité entre acteurs de l'ESS, mais aussi comme modèle économique visant à rendre l'ensemble de l'économie plus solidaire.

Les politiques mises en place depuis une dizaine d'années s'appuient sur plusieurs axes d'intervention :

- ✔ informer, faire connaître, promouvoir (au travers par exemple de l'appui à la réalisation d'études statistiques permettant d'aider à une meilleure connaissance des réalités de l'ESS sur un territoire, le soutien à l'organisation de manifestations destinées à informer le grand public, l'édition de guides référençant les acteurs ESS,...) ;
- ✔ renforcer la qualification des porteurs de projet et des acteurs (mise en place de formations pour les salariés et les bénévoles, développement de partenariat avec les universités, soutien au dispositif local d'accompagnement...) ;
- ✔ aider à la structuration des acteurs et au développement des filières (soutien aux têtes de réseaux régionales ou locales ou thématiques, appui à la création d'une filière bois-énergie, ..) ;
- ✔ favoriser la mobilisation citoyenne, la sensibilisation des consommateurs ou épargnants (avec par exemple l'appui aux campagnes de commerce équitable, le lancement de campagne en faveur de l'épargne salariale solidaire ou des acteurs de la finance solidaire,..) ;
- ✔ aider à l'émergence ou au soutien d'activités de l'ESS.

À l'instar des nombreux dispositifs de soutien à la création d'activité classique, le soutien direct à la création d'activités et d'entreprises de l'ESS est un axe qui s'est développé de manière importante ces dernières années pour rattraper le retard qui existait en la matière et qui pénalisait souvent les projets portés au sein de l'ESS. Ce soutien revêt de nombreuses modalités, dont le financement direct de structures de l'ESS au travers de subventions⁴, finançant une mission d'intérêt général portée par ces acteurs (accueil de personnes handicapées, de jeunes enfants, mobilité, action culturelle, insertion par l'activité économique...). Le recours à la commande publique, qui gagne du terrain au détriment des subventions⁵, n'est pas sans poser de questions. Le recours à l'appel d'offres a pour conséquence une mise en concurrence des acteurs et une perte de la capacité d'innovation des acteurs de l'ESS, avec des réponses pré-formatées. Par contre, l'introduction de clauses sociales ou environnementales dans les marchés de biens et de services peut avoir un effet de levier intéressant sur les structures de l'ESS.

L'ouverture des aides de droit commun aux acteurs de l'ESS est un enjeu important : trop souvent, des aides économiques excluent par exemple les acteurs associatifs, ou le soutien à l'innovation est perçu uniquement sous l'angle de l'innovation technologique.

Enfin, les collectivités peuvent être des partenaires directs d'entreprises de l'ESS, au travers des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Ce statut relativement récent (une dizaine d'années) et assez méconnu permet d'associer au capital de l'entreprise des acteurs multiples : collectivités, entrepreneurs, clients et salariés, bénévoles. Le projet de loi sur l'ESS devrait permettre un renforcement de la place des collectivités dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif, en portant leur participation au capital de 20 à 50 %, et en faire ainsi un outil majeur du développement local, en lien avec des acteurs privés.

4. Les subventions représentent par exemple aujourd'hui en moyenne un quart du budget des associations
5. La commande publique a augmenté en moyenne de 10 % en moyenne annuelle de 2005 à 2011 et représente aujourd'hui 23 % du budget des associations, contre 7 % en 2005

Préserver le bocage en valorisant son potentiel énergétique

C'est autour de cette idée que se développe depuis sept ans l'activité de Bois Bocage Énergie, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée dans l'Orne, qui transforme et distribue des plaquettes de bois issues de la taille des haies du bocage normand. Valoriser le bois issu de l'entretien du bocage, c'est affirmer son intérêt économique en plus de son rôle environnemental et paysager. Issue d'une rencontre entre des paysans à la recherche de débouchés du déchetage, et de projets de collectivités, qui, pour l'une, souhaitait équiper sa maison de retraite d'une chaudière bois, et, pour l'autre, se confrontait à la question de l'énergie suite à son refus de voir implanter un site d'enfouissement de déchets nucléaires sur son territoire, la SCIC a été créée en 2006.

Elle compte aujourd'hui 5 collègues rassemblant une centaine d'associés : 25 collectivités locales membres, les clients, les producteurs, les salariés et les partenaires dont une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), des associations de protection de l'environnement et des entreprises privées. Les 25 collectivités membres, qui ne peuvent aujourd'hui posséder plus de 20 % du capital de la SCIC, ont investi dans les bâtiments des quatre plates-formes de séchage et stockage et les louent à Bois Bocage Énergie. Elles sont aussi clientes, puisque la SCIC répond aux appels d'offres qu'elles lancent pour s'approvisionner en plaquettes. www.boisbocageenergie.fr

La volonté politique de développer l'économie sociale et solidaire nécessite logiquement la mise en place d'une stratégie particulière liée à ses spécificités, sa « méconnaissance » (y compris par ses acteurs eux-mêmes), sa volonté d'être en cohérence avec les pratiques et valeurs de l'ESS. Cela amène à être dans des démarches de co-construction de la politique avec les acteurs. Mobilisation des acteurs pour l'écriture du plan de développement, fabriques et rendez-vous territoriaux de l'ESS, comités de suivi, commissions extra-municipales, comités départementaux de l'ESS, les espaces de concertation et de co-construction sont une des caractéristiques importantes des politiques d'ESS.

Une autre caractéristique est la volonté de travailler en transversalité, entre services de la collectivité, et entre niveaux de collectivités. À la fois parce que l'ESS concerne différents services, et parce que, le contexte économique ne permettant pas de disposer de crédits supplémentaires, il faut insuffler une logique ESS dans l'ensemble des services. L'ESS n'est pas seulement une politique publique en soi, elle doit irriguer l'ensemble des politiques publiques.

L'enjeu est par exemple pour un département, dans une dynamique transversale, de ne plus considérer l'aide à domicile ou la prise en charge des personnes handicapées comme une charge financière, mais d'inscrire les dépenses en faveur des associations au cœur des politiques départementales. L'ESS doit innover l'ensemble des services pour produire du développement social local.

Favoriser l'articulation entre acteurs, entre acteurs et collectivités, mais aussi entre collectivités, est une réelle responsabilité que nous avons, en tant que collectivités. Le risque est grand sinon de créer une vraie cacophonie, où chacun établit ses propres cadres d'action publique et référentiels. Les contractualisations entre région et EPCI autour de l'ESS, à l'instar de ce qui se fait par exemple en Nord Pas de Calais au travers du volet ESS des plans locaux de développement économique, en Rhône-Alpes au travers des contrats de développement durable ou des contrats de développement locaux de l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont des initiatives intéressantes.

Demême, nous espérons que le projet de loi généralisera l'introduction d'un volet ESS dans les différents outils de la politique contractuelle de l'État avec les collectivités territoriales.

PROFESSION DE FOI POUR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

L'enjeu est de conforter une pluralité de modèles économiques et surtout de conforter des modes d'entreprendre qui redonnent du sens, qui créent de la richesse, une richesse qui permet du bien-être, une qualité du travail, une production de richesses qui se préoccupe de l'épuisement des ressources et de la préservation du territoire.

Soyons des passeurs entre ceux qui veulent construire du projet, des facilitateurs pour créer de l'imagination, de la créativité, de l'emploi et de la richesse. Investissons dans la jeunesse qui porte les valeurs de l'ESS !

Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire

Le RTES réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Créé en 2002, le réseau réunit aujourd'hui près de 110 collectivités (régions, départements, intercommunalités et communes) qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

L'association, au travers d'actions de formation, de communication, de capitalisation, agit pour promouvoir et valoriser les initiatives des territoires, favoriser le transfert de bonnes pratiques et rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre. Il a impulsé l'organisation de rencontres des collectivités autour de l'ESS en 2012 et 2013, en lien avec les réseaux de collectivités locales signataires de la déclaration de la déclaration commune en faveur de l'ESS. www.rtes.fr

L'économie de demain sera sans doute fondée sur notre capacité à renforcer et faire vivre une économie du quotidien, une économie de proximité. L'industrie, l'artisanat et le commerce, les services aux populations sont à revisiter à l'aune de la qualité, de la sobriété, du bien-être.

Il ne s'agit pas d'un effet de mode, mais la période actuelle, période de profonde mutation, exige une autre manière de faire, une autre manière de nous organiser, une autre manière d'aborder la richesse. ■

Accueil du public et gestion des émotions

Pour mieux vivre le métier d'agent d'accueil !

- Une méthode **simple et ludique** pour apprendre à transformer les émotions négatives en actions positives.
- **Toutes les clefs** pour mieux appréhender les divers profils de personnes accueillies.
- **Autant de trucs et astuces** afin d'éviter de transformer cette fonction d'accueil, épanouissante et enrichissante, en une véritable épreuve.



Auteurs : Jean-François Arienta, Christian Bodin
Broché - 130 pages environ
Format : 14,8 x 21 cm
ISBN : 978-2-85130-231-1
Référence : 570 CGA 700
Date de parution : Janvier 2012
Prix public unitaire TTC (TVA : 5,5 %) : **20,20 €**

POUR COMMANDER, CONTACTEZ NOTRE SERVICE RELATION CLIENT

- 03 83 38 83 83 du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H à 17H30
- relationsclients@berger-levrault.fr
- boutique.berger-levrault.fr